

Assistant(e) Administratif(ve) Amiante

Cette formation a pour objectif de compléter la formation délivrée par le chef d'entreprise au poste de travail du collaborateur. La réussite à l'examen de cette formation permet d'avoir les bases pour assister administrativement un référent amiante

OBJECTIFS :

Donner du sens à son travail afin d'assister avec efficacité l'Encadrement Technique dirigeant les opérations relevant de la SS3 ou SS4.

650 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique

CONTENU DE LA FORMATION :

Identifier les dangers de l'amiante

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple). Pour réussir cette évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

SANCTION VISÉE :

Attestation d'évaluation des acquis sous réserve de réussite à l'examen théorique.

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Assistant(e) de l'Encadrement Technique Amiante

DURÉE, EFFECTIFS :

2 jours (soit 14 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

